

développement régional, de façon à élaborer de nouveaux programmes en vue d'encourager l'esprit d'entreprise et d'aider les petites et moyennes entreprises de cette région.

En juin dernier, nous avons commencé à simplifier les programmes incitatifs afin de les rendre plus accessibles, mieux adaptés et plus sensibles aux besoins du secteur privé. J'ai délégué aux bureaux régionaux et locaux le pouvoir à l'égard de ces programmes. Pour le moment, ne parviennent sur mon bureau que les projets dont le coût admissible dépasse 5 millions de dollars. Plus de 90 p. 100 de toutes les demandes d'aide font maintenant l'objet de décisions au niveau régional. Ainsi, le secteur privé s'est beaucoup empressé d'adhérer à ces programmes incitatifs et le temps d'examen des demandes s'est beaucoup accéléré.

Le 15 février dernier, j'ai annoncé la fusion des deux principaux programmes incitatifs, une augmentation de l'aide offerte aux hommes d'affaires et à toute une variété d'activités commerciales ou connexes.

Jusque-là, les deux principaux programmes étaient le PDIR qui offrait des subventions, mais seulement à une catégorie restreinte d'entreprises—presque toutes dans le secteur de la fabrication—et le Programme entreprise Atlantique, qui appuyait une plus grande variété d'entreprises commerciales mais offrait seulement de l'assurance-crédit et la substitution d'emprunts à taux réduit.

Depuis le 15 février, dans le cadre de son programme d'action, l'APECA offre des subventions et des contributions, de l'assurance-crédit et des substitutions d'emprunts à taux d'intérêt réduit à une très vaste gamme d'entreprises.

Les sociétés peuvent maintenant s'adresser à l'Agence pour obtenir de l'aide à l'égard du service de leur dette, d'expansions et de modernisations, du lancement de nouveaux produits, de capitaux destinés à l'innovation, d'études et d'assistance technique et même pour engager du personnel afin de mettre en oeuvre le programme de commercialisation de la région de l'Atlantique. Sont maintenant admissibles à cette aide non seulement les entreprises commerciales, mais aussi les associations et les organismes non commerciaux, les municipalités et les agences qui en relèvent, les universités et les associations locales de développement qui offrent des services spécialisés aux petites et moyennes entreprises du Canada atlantique.

Grâce à ce programme d'action, nous sommes en train d'exploiter, dans la mesure du possible, toutes les énergies et tous les talents qui existent, que ce soit dans le système d'éducation, les administrations locales ou le monde des affaires, pour encourager l'initiative privée et développer les PME de la région.

Dans les quelque dix semaines qui se sont écoulées entre l'annonce du 15 février et le 29 avril, l'APECA a approuvé 337 demandes de contributions totalisant près de 42 millions de dollars. Tout cela s'est fait en un peu plus de deux mois. Depuis juin dernier, le total est donc de 1 146 demandes approuvées: les 161 millions de dollars de contributions ainsi autorisées ont entraîné des investissements commerciaux de 528 millions de dollars dans la région.

Je voudrais prendre quelques instants pour rendre hommage au personnel de l'Agence et, en particulier, à son président désigné, M. Don McPhail, pour le travail vraiment remarquable

qu'ils ont fait pendant la dernière année. Ils ont en effet réussi à faire face à un énorme accroissement du nombre de demandes reçues et à raccourcir considérablement le temps de réponse à ces demandes. Cela, en grande partie, grâce à leur dévouement, aux efforts extraordinaires qu'ils ont déployés et aux longues heures de travail qu'ils y ont consacré. De ce fait, la réputation et la crédibilité de l'Agence, en ce qui concerne l'objectif qu'elle s'est fixé, sont restées non seulement intactes, mais ont fait l'objet, ces derniers mois, de commentaires élogieux de la part des gouvernements provinciaux et de nombreuses personnes du secteur privé. Je désire féliciter et remercier les membres de notre personnel de leur collaboration.

● (1550)

Honorables sénateurs, ce projet de loi légalise l'autorité et la souplesse particulières de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. J'ai parlé plus tôt du rôle de coordination qui est confié au ministre et à l'Agence en ce qui concerne les activités de développement économique du gouvernement fédéral dans la région. Ce rôle est appuyé par une disposition qui donne au ministre la possibilité de cofinancer les programmes nationaux d'autres ministères et agences, de façon à augmenter leurs effets dans la région, ou de concevoir des dispositions spéciales, propres à la région atlantique, comme précondition au cofinancement.

Ce projet de loi donne également au ministre le pouvoir de désigner des zones où des circonstances exceptionnelles permettent des améliorations locales des emplois productifs. Une autre disposition donne au ministre le pouvoir d'assujettir de telles zones spéciales à des règlements différents de ceux qui existent ailleurs. Ce pouvoir de désigner des zones spéciales s'ajoute aux pouvoirs dont le ministre dispose en vertu de la Loi sur les zones spéciales, qui relève maintenant de moi en ce qui concerne la région atlantique. Ainsi, le ministre a tous les pouvoirs nécessaires pour désigner des zones où il faut faire des efforts particuliers parce que les possibilités d'emploi productif sont insuffisantes.

Honorables sénateurs, je sais que nous verrons ce projet de loi plus en détail lorsqu'il sera devant le comité. Toutefois, l'article 13 définit les nombreux programmes d'encouragement—prêts, garanties, assurances-crédit, substitutions d'emprunts à taux réduit, subventions et contributions—à la disposition des entreprises par l'intermédiaire de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Je rappelle aux honorables sénateurs que c'est le ministre, et non pas le gouverneur en conseil, qui établira les programmes figurant dans ce projet de loi et qui en fixera les critères, ce qui donnera davantage de liberté à cette agence et qui permettra également au ministre d'adapter ces mesures aux besoins de la région.

Permettez-moi maintenant de commenter brièvement la partie 11 qui établit la Société d'expansion du Cap-Breton. Cet organisme sera chargé de promouvoir et de soutenir financièrement le développement industriel dans l'île du Cap-Breton afin de relancer l'emploi dans des secteurs autres que l'exploitation du charbon, ce qui nous permettra d'élargir l'infrastructure économique de cette région. Cette société agira de son propre chef, mais aussi de concert avec d'autres intervenants, les particuliers, les gouvernements et les organismes gouverne-